

2. 196-59

— 12 —

307

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à autoriser l'Administration des Postes et des Télégraphes à effectuer, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations, l'encaissement des fonds des Sociétés de secours mutuels approuvées.

(Nommée le 1^{er} mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BONNEFILLE.
2^e — BÉRAUD.
3^e — GRAVIN.
4^e — RAMBOURGT.
5^e — DUCHESNE-FOURNET.
6^e — BIZARELLI.
7^e — SAINT-PRIX.
8^e — LAPORTE-BISQUIT.
9^e — MACHEREZ.
-



Réunion du 2 Mars 1900 -

Président - A. Nizarelli
Secrétaire - U. de Béraud

- 1 -
- 2^e - Béraud - avis favorable
- 3^e - Gravet - favorable
- 4 -
- 5 - Macheron - Doumet - favorable
- 6^e - Nizarelli - favorable
- 7^e - ~~Laboste~~ ^{Disquit} - favorable -
- 8 - ~~Laboste~~ ^{Disquit} - favorable -
- 9 - Macheron - favorable

Les conclusions qui ont été prises sont très favorables au projet tel qu'il vient à la Chambre.

M. Béraud a été nommé rapporteur

de l'annuaire ecclésiastique -

Le Président
Nizarelli

Le Secrétaire
Béraud